

Division des personnels et des moyens du 1<sup>er</sup> degré

DIPEM 2

Affaire suivie par :

Frédéric GALVE

Stéphanie FONVIEILLE

Tél : 05 67 76 53 69

05 67 76 53 72

Mél : ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr

279 Rue Pierre Carrère

12000 RODEZ

Rodez, le 2 septembre 2022

L'inspectrice d'académie, directrice académique  
des services de l'Education nationale de l'Aveyron

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les  
enseignants spécialisés du premier degré

**Objet :** mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants spécialisés du premier degré – rentrée de février 2023

**Référence :** note de service du 01/08/2022 – BOEN n°32 du 01/09/2022

**La présente note s'adresse aux seuls enseignants spécialisés titulaires du CAPPEI ou de certifications antérieures réputées équivalentes (CAAPSAIS / CAPA-SH options A,B,C,D,E,F et G).**

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la note de service du 01/08/2022, parue au BO cité en référence, et relative aux modalités de dépôt et de traitement des candidatures des enseignants spécialisés du premier degré à une mise à disposition de la Nouvelle Calédonie pour la rentrée de février 2023.

Le dossier de candidature est téléchargeable à l'adresse suivante :

[www.education.gouv.fr/SIAT](http://www.education.gouv.fr/SIAT)

Le dossier complet, signé et accompagné des pièces justificatives, devra être remis **pour le 11 septembre 2022**, au supérieur hiérarchique direct (IEN de circonscription), qui le transmettra, avec avis motivé, à la DIPEM 2 pour le 18 septembre 2022.

Je vous remercie de vous conformer à ces instructions.

Pour l'Inspectrice d'académie,  
et par délégation,  
le secrétaire général

  
Manuel Poujols